

sont exposés à des accidents tout comme ceux des provinces de l'ouest. Je serais très étonné que des hommes des provinces de l'ouest n'eussent jamais éprouvé d'accidents, bien que, naturellement, ils soient meilleurs.

L'honorable M. PRIOR : J'ai demandé à l'honorable ministre s'il pouvait expliquer l'éroulement de l'édifice. Lorsqu'un édifice de ce genre s'éroule, l'accident doit provenir de ce que l'on a employé de mauvais matériaux ou de ce que les travaux ont été mal faits, ou il doit avoir été causé par un tremblement de terre, ou par quelque chose de cette nature.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : M. Anderson, surveillant des travaux, m'a envoyé un mémoire ; c'est un homme très capable. Il dit que l'édifice est de premier ordre sous le rapport du plan, des travaux et des matériaux employés ; mais l'entrepreneur voulait aller trop vite, et au lieu de suspendre les travaux pendant les temps pluvieux, il a décidé de les continuer ; en conséquence, l'accident est arrivé, et il en est responsable.

L'honorable M. PRIOR : Alors, l'accident a été causé par l'eau qui s'est introduite dans les murs et a amolli le mortier.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est ce que le mémoire comporte.

M. CLARKE : Quelle est la totalité du coût ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : \$96,000, y compris l'installation. Il y a un arsenal que l'on doit terminer à l'intérieur ; il y a aussi l'appareil de chauffage et d'éclairage à la lumière électrique, les clôtures et les trottoirs.

L'honorable M. PRIOR : L'entreprise de ces travaux supplémentaires doit-elle être donnée au même entrepreneur ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Pas nécessairement.

L'honorable M. PRIOR : On leur permettra de soumissionner ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne vois pas pourquoi il ne leur serait pas permis de le faire.

L'honorable M. PRIOR : L'honorable ministre leur a adjugé, pour \$65,000, l'entreprise de la construction des murs, puis il leur donne le privilège de faire des soumissions pour l'exécution des autres travaux.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Il leur sera permis de soumissionner, tout autant qu'aux autres entrepreneurs.

M. CLARKE : La plus basse soumission sera-t-elle acceptée ?

M. FIELDING.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Certainement.

M. CLARKE : Avec la permission du comité, j'appellerai de nouveau l'attention sur l'absolue nécessité qu'il y a de faire des améliorations à la salle d'exercices militaires de Toronto.

Je reprendrai mon siège, si l'honorable ministre désire parler de la salle d'exercices militaires de Vancouver, et lorsqu'il aura fini, je dirai ce que j'ai à dire relativement à la salle d'exercices militaires de Toronto. Je n'ai pas du tout objecté à ce que l'on votât un crédit pour compléter la salle d'exercices de Vancouver, et j'espère qu'il appuiera la demande que je fais d'un crédit pour terminer la salle d'exercices de Toronto.

Je vais essayer d'expliquer pourquoi l'on devrait faire ces travaux. Je vois l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (l'honorable M. Borden) à son siège, et c'est pourquoi je demande qu'il me soit permis de signaler à l'attention du comité une question qui a surgi depuis les quelques dernières semaines, relativement à l'absolue nécessité qu'il y a de faire de nouvelles améliorations. La première lettre que je vais lire au comité vient de l'officier commandant le district militaire No 2, le colonel W. D. Otter :

Caserne Stanley,
Toronto, le 22 mars 1901.

Monsieur,—J'ai l'honneur de demander, au nom d'une partie des corps de milice locaux, l'usage temporaire de l'Arcade, marché de St. Andrew, dans le but d'y déposer des fusils, des chariots et des harnais.

Vu l'effectif actuel des corps de la ville, il est impossible de trouver un espace suffisant dans les arsenaux, et en attendant que l'on fournisse cet espace, je suis obligé de m'adresser aux autorités municipales, car l'on ne peut trouver d'endroit où l'on puisse convenablement déposer ces articles.

J'espère sincèrement que votre comité sera en mesure de recommander ma demande au conseil et que l'on me fera une réponse favorable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. D. OTTER, colonel,
Comm. D. M. N° 2.

Au président du comité des immeubles,
Hôtel de ville, Toronto.

Le comité des immeubles a renvoyé cette question au commissaire de la ville ; et voici le mémoire préparé par ce dernier sur la demande :

(Copie.)

Le 10 avril 1901.

Au président et aux membres du
Comité des immeubles.

Messieurs,—Votre comité m'a transmis, avec prière de préparer un mémoire, la demande ci-incluse du colonel Otter, désirant avoir l'usage de l'Arcade dans le marché de St. Andrew pour y déposer temporairement des fusils, des chariots et des harnais destinés aux corps de milice locaux. Je me suis abouché avec M. Hughes, gardien du marché, qui m'informe qu'il n'y a pas, dans le bâtiment, de boutiques de bouchers